



**Commune du Vésinet  
Hôtel de Ville  
60, boulevard Carnot  
78116 LE VESINET CEDEX**

## **OCCUPATION D'UNE TERRASSE PLACE DU MARCHÉ AU VESINET**

Dans le respect de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

### 1. Objet et durée

La présente procédure vise à sélectionner un opérateur pour occuper un espace de 143,75 m<sup>2</sup>, place du Marché, au Vésinet (cf. plan joint en annexe).

Cet espace est actuellement occupé par le café- brasserie Côté Marché, qui y dispose des tables de restauration.

Aucune installation ou réseau ne sera mis à disposition. Il s'agit d'un espace brut de tout aménagement, qui pourra être occupé 7 jours sur 7 de 8 heures à 22 heures.

La convention d'occupation du domaine public sera conclue entre l'opérateur et la Ville du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

### 2. Tarifs

Le coût pour l'occupation de la terrasse est de 25.75 € / m<sup>2</sup>, soit 3701.56 € pour l'année 2018.

### 3. Procédure

Une procédure de mise en concurrence est mise en œuvre afin de respecter l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les candidats sont invités à retirer le dossier de consultation sur le site Internet de la Ville du Vésinet : <http://www.levesinet.fr/la-vie-municipale/marches-publics/>

Ils devront remettre le formulaire « Demande de terrasse et étalage 2018 » complété et une note méthodologique avec les éléments identifiés ci-dessous, **avant mardi 19 décembre 2017**, sous format papier, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres, à l'adresse suivante :

Mairie du Vésinet  
Hôtel de Ville  
Service Développement commercial  
60 boulevard Carnot  
78110 LE VESINET

L'analyse des propositions se fera sur la base des critères suivants :

- Objet de l'occupation,
- Amplitude horaire d'occupation par jour, par semaine et dans l'année.
- Ameublement et matériaux utilisés.